

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13-2025

Nombre des conseillers :

en exercice: 27 19

présents :

votants:

21

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Présents: MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER. BRICOUT. CLEMENT. DALLARD. TALPIN. Mme SOLNON.

Absents ou excusés: Mmes CARUSO-LOPEZ. COUTET. MM. MONIN-VEYRET. PIOLAT. ROGNARD. TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS. Mme MARTIN à M. MACAIRE.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- nomme Mme Martine CHASTAGNARET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures. Pour ampliation. A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire.

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance



ID: 038-213801897-20250403-DEL142025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14-2025

Nombre des conseillers :

en exercice: 27 19

présents :

21

votants:

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER. BRICOUT. CLEMENT. DALLARD. TALPIN. Mme SOLNON.

Absents ou excusés: Mmes CARUSO-LOPEZ. COUTET. MM. MONIN-VEYRET. PIOLAT. ROGNARD. TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS, Mme MARTIN à M. MACAIRE. Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du 25 février 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2025, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures. Pour ampliation. A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire.

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15-2025

Nombre des conseillers :

en exercice: 27 présents :

votants:

19

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Présents: MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER. BRICOUT. CLEMENT. DALLARD. TALPIN. Mme SOLNON.

Absents ou excusés: Mmes CARUSO-LOPEZ. COUTET. MM. MONIN-VEYRET. PIOLAT. ROGNARD. TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS. Mme MARTIN à M. MACAIRE. Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet: Attribution de subventions

M. le Maire présente la liste des subventions pour un montant de 180 489 €.

Vu les propositions de la Commission Vie Associative et Sportive, Vu l'avis favorable unanime de la Commission Finances réunie le 19 mars 2025, Sur proposition de M. le Maire et après délibération, Le Conseil Municipal:

- décide d'attribuer les subventions proposées aux associations locales et au CCAS pour un montant global de 180 489 € conformément à l'état joint en annexe ;

Ces subventions sont adoptées à l'unanimité, sauf celles dont le détail suit :

- la subvention de 800 € attribuée à l'Association Arrius en Scène par 20 voix pour, Mme Thérèse MARTIN, Présidente de l'Association ne prenant pas part ni au débat, ni au vote,
- la subvention de 1000 € attribuée à l'Association des Familles et des Amis les Colombes par 20 voix pour, M. Patrick ROSET, Président de l'Association ne prenant pas part ni au débat, ni au vote,
 - Charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures. Pour ampliation. A HEYRIEUX, le 3 avril 2024

Le Maire,

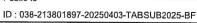
La Secrétaire de séance

Daniel ANGONIN

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



COMMUNE d' HEYRIEUX

SUBVENTIONS

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE		BP+DM 202	4 CA 2024	BP 2025
CULTUREL et LOISIRS		4 600,0	0 4 600,0	0 4 800,0
Informatique Pour Tous	HEYRIEUX			
A.C.C.A.	HEYRIEUX			
Bourses de bonnes affaires	HEYRIEUX			
Attitud'Form	HEYRIEUX	200,0	0 200,00	200,0
Photo, Scrap et Patouille	HEYRIEUX			
Temps'Danse	HEYRIEUX	2 300,0		
A.S. Boules	HEYRIEUX	300,0		
Théâtre "A quoi on joue"	HEYRIEUX	0,0		
ARRIUS en scène	HEYRIEUX	800,0		
Cyclo Club	HEYRIEUX	0,0		
SOCIAL et SCOLAIRE	ENERGY PAIN	2 000,0	2 000,00	2 000,00
A.P.E.L. Don Bosco	HEYRIEUX	600,00	600,00	
Association les Colombes	HEYRIEUX	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Croix Rouge	VIENNE	400,00		400,00
J.A.H.		30 000,00		32 000,00
J.A.H.Omnisports	HEYRIEUX	30,000,00	30 000,00	
ANIMATIONS, FESTIVITES		5 550,00	5 550,00	5 550,00
Comice Agricole Heyrieux / La Verpillière	HEYRIEUX	150,00		150,00
Comité des Fêtes	HEYRIEUX	1 400,00	1 400,00	1 400,00
_es Amis du Jumelage	HEYRIEUX	500,00	500,00	500,00
Vitrines et Métiers	HEYRIEUX	1 500,00		1 500,00
Sou des Ecoles Laïques	HEYRIEUX	2 000,00	2 000,00	
ENVIRONNEMENT, COMMUNICATION		1 800,00		
A.C.E.N.A.S.	HEYRIEUX	500,00	500,00	
Club Recherche et Communication	HEYRIEUX	200,00	200,00	
Sauvegarde de la Nature	HEYRIEUX	1 100,00		1 100,00
FEDERATION, AMICALES		3 400,00		3 400,00
micale Section Cantonale Prisonniers	HEYRIEUX	100,00		100,00
micale des Sapeurs Pompiers	HEYRIEUX	2 500,00	2 500,00	2 500,00
micale du personnel communal	HEYRIEUX	600,00		600,00
.N.A.C.A.	HEYRIEUX	200,00	200,00	200,00
DIVERS COMMUNE		6 500,00	6 500,00	6 500,00
a Fabrique Musicale	HEYRIEUX	0,00		0,00
A.H.Natation	HEYRIEUX	6 000,00		6 000,00
aen Sor Dao Fayfa	HEYRIEUX	500,00	100.750.00.0 1.000.00.0	500,00
DIVERS HORS COMMUNE		100,00		100,00
onciliateur de justice	VIENNE	100,00		100,00
		53 950,00	53 950,00	55 650,00
ubventions exceptionnelles (versées s/justificatifs)				
cole de Musique (secrétariat/comptabilité)	HEYRIEUX	0,00	0,00	0,00
Fabrique Musicale	HEYRIEUX	2 800,00		0,00
nicale du Personnel Communal	HEYRIEUX	0,00	0,00	1 000,00
trines et Métiers	HEYRIEUX	2 500,00	2 500,00	0,00
en Sor Dao Fayfa	HEYRIEUX	300,00	246,50	0,00
quoi on joue	HEYRIEUX	4 000,00	4 000,00	0,00
ance handi		300,00	0,00	0,00
sociation Sportive Collège	HEYRIEUX	700,00	700,00	0,00
RRIUS en scène	HEYRIEUX	0,00	0,00	3 000,00
nis des Colombes	HEYRIEUX	0,00	0,00	2 000,00
H Basket	HEYRIEUX	0,00	0,00	2 000,00
		10 600,00	10 246,50	8 000,00
bv.exceptionnelles "gardiennage-sécurité"				le de la
MITE des FETES	HEYRIEUX	250,00	250,00	250,00
PE Collège	HEYRIEUX	200,00	0,00	250,00
mps'Danse	HEYRIEUX	250,00	0,00	250,00
CA	HEYRIEUX	250,00	0,00	0,00
		950,00	250,00	750,00
TAL		65 500,00	64 446,50	64 400,00
stion et Animation Centre Social	HEYRIEUX	66 162,00	66 162,00	91 239,00
C.A.S.	HEYRIEUX	24 850,00	24 850,00	24 850,00
TAL			155 458,50 1	

Vu, pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 1er avril 2025 Le Maire,

Daniel ANGONIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 16-2025**

Nombre des conseillers :

en exercice: 27

19

présents : votants:

21

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Présents: MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER. BRICOUT. CLEMENT. DALLARD. TALPIN. Mme SOLNON.

Absents ou excusés: Mmes CARUSO-LOPEZ, COUTET, MM, MONIN-VEYRET, PIOLAT, ROGNARD, TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS, Mme MARTIN à M. MACAIRE.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Taux des taxes directes locales en 2025

Comme suite au débat d'orientations budgétaires du 25 février dernier, Vu l'avis favorable unanime de la Commission Finances réunie le 19 mars 2025, Sur proposition de M. le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux des trois taxes ainsi qu'il suit :

- taxe sur le foncier bâti......34,30 %

Le montant total prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale s'élève à 2.921.362 € (Etat 1259 : joint en annexe).

Il est à noter aucune augmentation de la pression fiscale depuis 2011.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures. Pour ampliation, A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire.

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance,

FINANCES PUBLIQUES

189 HEYRIEUX COMMUNE:

38 VIENNE ARRONDISSEMENT: TRÉSORERIE OU SGC: SGC DE BOURGOIN JALLIEU

Reçu en préfecture le 03/04/2025 Publié le

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

ID: 038-213801897-20250403-TAXES1259-BF FDL 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX DIIMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 202

	,	4. FRODUILS PREVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	Éoliennes et hydroliennes	b. Centrales électriques	c. Centrales photovoltaïques	d. Centrales hydrauliques	e. Centrales géothermiques	f. Transformateurs électriques	g. Stations radioélectriques	h. Installations gazières et autres	i. Taxe sur les pylônes 51 725	5. RÉFORMES FISCALES		L TW T-f (Compensation 1H)	b. I VA prev. (comp. CVAE)	c. Coefficient correcteur 0,878295	d. Taux FB commune 2020	e. Taux FB département 2020				6.4. MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :			. 4834	a. Taux comminal majoré à na nac	***	b. Taux maximum de la majoration	^^	Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté	d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour	la fiscalité professionnelle unique
	Tagge V	4. radbu	a. Éolienne	b. Centrale	_	d. Centrale		10 445 t. Transform	g. Stations	h. Installati	i. Taxe sur	5. RÉFORI	A TV		$\overline{}$	7		e. Taux FB		1		6.4. MAJOR		a. National	4) ∬b. Communal	Taux maximum .		=	_		Taux de CF	$\overline{}$	
					797 084			70L + .						219 700	1617	^	88 254				the part on the part of the pa		Taux plafonds communaux à ne	pas depasser	(col. 13 - col. 14)	15			0	**	OU TAUX DE TH	12,81	0,854
							,		A:	entreprises			ABITATION	s et assimilées	mis à la TH! V	מיוני	ocaux vacants	x vacants	THS SH		The second secon		Taux des EPCI	ACOC 010	+202 50	14	CECOO	7 72000	DOOT IL		6.3. MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE TH	a. Tx moy.75% départemental	um de la majo
	2. BASES EXONÉRÉES	Taya fonoière hatie .	niciere Daule :	a. r ai le conseil municipal	a joi	Darlo general mon batte	a. r ar le corrsen municipar b. Par la loi (terres arricoles)	c Par la loi (autres)	ion foncibro dos	o Darlo conceil ameira	s consen municipa	101	3. BASES DE TAXE D'HABITATION	Résidences secondaires et assimilées	Logements vacants solimis à la THI V	déarmage han	Dases degrevees nors locaux vacants	bases degrevees locaux vacants	bases degrevees majo THS				Taux plafonds	de 2025	, ,	110 50	158 05	59.70	555		6.3. MAJORAT		b. Taux maximum de la majo
		Taye f	1 868 7 001	_	<u> </u>	_	_	4 019 C Paris	_	Dar le	a. rai le co	_		a. Résic			-	200	e, base				mmunaux t		départemental	47.80	63.22	22,98	^		laquelle	*	^^
	ATRICES ET DOTA												oio și.										Taux moyens communaux de 2024	au niveau	national d	39.74	51,08	23,88	*	2000	ure a 2025 au titre de		n ont ete augmentes
IN TINFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	Taxe foncière bâtie :	a. Personnes de condition modeste	b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mavotte	c. Locaux industriels	d. Logements sociaux et longue durée		Taxe foncière non bâtie	abitation :	 a. Dotation pour perte de THLV 	an a	Cotisation foncière des entreprises :	a. Exonérations en zone d'aménagem du torritoire	inimim			allocations			6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX	6.1. IAUX PLAFONDS					Taxe foncière bâtie (TFB)	Taxe foncière non bâties (TFNB)	Taxe d'habitation (TH)	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6.9 DIMINITION SANS LIEN: Space Space Space Sans Lien Space		aia diminution sans lien a ete appliquée b. es taux précédemment diminués cans lion	Scs taux procedentinent diffillues sans lien ont ete augmentes
IN THE	1. DETAIL	Taxe fond	a. Person	b. Baux à	c. Locaux	d. Logeme		Taxe fonc	Taxe d'habitation :	a. Dotation	b. Mayotte	Cotisation	a. Exonéra	b. Base minimum	יייייייייייייייייייייייייייייייייייייי	c. Lucaux	d. Autres allocations			6. ÉLÉMEI	6.1. IAUX		Taxes	2000		Taxe fonci	Taxe fonci	Taxe d'hat	Cotisation	62 DIMINI		ala dimir b. les taux	Z

FINANCES PUBLIQUES

189 HEYRIEUX

COMMUNE:

38 VIENNE **ARRONDISSEMENT:** TRÉSORERIE OU SGC; SGC DE BOURGOIN JALLIEU

Reçu en préfecture le 03/04/2025 Publié le

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

ID: 038-213801897-20250403-TAXES1259-BF 2025 101

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX DIMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

	Bases d'imposition	Taux de référence	Taux plafonds	Bases d'imposition	Produits référence	Taux votés	Produits attendus
Taxes	enectives 2024	2025	2025	previsionnelles 2025	(col. 4 × col. 2) 2025	2025	(col. 4 x col. 6) 2025
	-	2	m	4	ιΩ	9	. 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	8 014 437	34,30	119,50	8 334 000	2 858 562	34,30	2 858 562
Taxe foncière non bâties (TFNB)	73 598	57,94	155,40	006 69	40 500	57,94	40 50
Taxe d'habitation (TH)	304 323	10,15	51,98	219 700	22 300	10,15	22 300
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	^	<<<	<<<	<<<	<<<		2924 362
				Total	2 921 362		1.0000000000000000000000000000000000000
Тахе	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6)	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	*	<<<	**	**	**	*	**
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.	rtionnelle: il n'est pas	s nécessaire de rempli	r cette rubrique en cas	de reconduction des	taux de référence ou de v	ariation différencié	ψ
Taxes	Calcul du coe	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	roportionnelle 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025,
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			34,3	excède le taux plafond	cocnez la case	ise
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 324 362	1		57,34	indique en colonne 3, une variation différenciée doit		
Taxe d'habitation (TH)	2	7		SKION	obligatoirement être votée	ą.	

- TO 100
F 20 1
BA H
BRRE
Street
SHIE
3
b 3
DAME.
0.0
3466
BATTE
1
1
100
2 B B (F)
TES DES TAUX
1
1
E CO
图 日日 日
NO IS
Error ()
311
핃
NDE
INDÉPENDAN
S INDÉ
S INDÉI
es indéi
LES INDÉI
ales indėl
ALES INDĖ
CALES INDĖI
SCALES INDĖI
iscales indėl
FISCALES INDÉI
FISCALES INDÉI
S FISCALES INDÉI
ES FISCALES INDÉI
SES FISCALES INDÉI
CES FISCALES INDÉI
RCES FISCALES INDÉI
JRCES FISCALES INDÉI
URCES FISCALES INDÉI
OURCES FISCALES INDÉI
SOURCES FISCALES INDÉI
SOURCES FISCALES INDÉ
SSOURCES FISCALES INDÉI
ESSOURCES FISCALES INDÉI
RESSOURCES FISCALES INDÉI
RESSOURCES FISCALES INDÉ
- RESSOURCES FISCALES INDÉI
– RESSOURCES FISCALES INDĖ
II RESSOURCES FISCALES INDÉI

10

TVA IFER / PYLÔNES TASCOM TAFNB Allocations compensatrices DCRTP FNGIR Effet du coefficient correcteur Total 11 51 725 51 725 0 8 231 - 372 268 - 104 715			
A IFER / PYLÔNES TASCOM TAFNB Allocations compensatrices DCRTP FNGIR E 51 725 51 725 0 8 231	Total 11	- 104 715	
A IFER / PYLÔNES TASCOM TAFNB Allocations compensatrices DCRTP F 51725 51725 0 0 0 0	Effet du coefficient correcteur	- 372 268	
A IFER / PYLÔNES TASCOM TAFNB compensatrices 51 725 207 597	FNGIR	8 231	
A IFER / PYLÔNES TASCOM TAFNB compensor 51 725	DCRTP	0	
A IFER / PYLÔNES TASCOM 51725	Allocations compensatrices	207 597	
A IFER / PYLÔNES T	TAFNB		
A IFER / PYL(TASCOM		
AVT	IFER / PYLÔNES	51 725	
	AVT		

GRENOBLE

Produit total de référence (total colonne 5)

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté 362 (col. 7) 2 321

- 104 715 ressources indépendantes Produits attendus des des taux votés (col. 11)

Pour la Direction des Finances publiques, FREDERIC GUIN 18 MARS 2025 Fe Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025

Ę

Pour la Préfecture,

Le 25/53/2025 Pour la Commune,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-2025

Nombre des conseillers :

en exercice: 27

présents :

19 votants: 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Présents: MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER. BRICOUT. CLEMENT. DALLARD. TALPIN. Mme SOLNON.

Absents ou excusés: Mmes CARUSO-LOPEZ, COUTET, MM, MONIN-VEYRET, PIOLAT, ROGNARD, TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS. Mme MARTIN à M. MACAIRE.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2024

Considérant d'une part les résultats d'exécution de l'exercice 2024, d'autre part les prévisions de l'exercice 2025.

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Finances réunie le 20 mars 2025, Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024, soit 1.612.390,45 €, comme suit :

- 1.200.000,00 € en réserves au compte R.1068 destinés au financement des opérations d'investissement.
 - le solde, soit 412.390,45 €, en report à nouveau à la section de fonctionnement.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures. Pour ampliation, A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire.

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance.



ID: 038-213801897-20250403-DEL182025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18-2025

Nombre des conseillers :

19

en exercice: 27

présents :

votants:

: 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

<u>Présents</u>: MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER. BRICOUT. CLEMENT. DALLARD. TALPIN. Mme SOLNON.

<u>Absents ou excusés</u>: Mmes CARUSO-LOPEZ. COUTET. MM. MONIN-VEYRET. PIOLAT. ROGNARD. TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS. Mme MARTIN à M. MACAIRE.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Budget primitif 2025 de la Commune d'Heyrieux

M. le Maire et Mme NOWAK, Conseillère Municipale déléguée aux finances présentent le projet de budget de l'exercice 2025, équilibré à 4.997.669 € en section de fonctionnement et à 5.543.751 € en section d'investissement, dont 489.898 € en dépenses de crédits reportés.

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Finances réunie le 20 mars 2025, Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le budget principal de l'exercice 2025, conformément au détail ci-joint.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures, Pour ampliation, A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire,

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance,



ID: 038-213801897-20250403-DEL192025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19-2025

Nombre des conseillers :

en exercice: 27

présents:

votants:

19 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Présents: MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX, NOWAK, MM. BURGER, BRICOUT, CLEMENT, DALLARD, TALPIN, Mme SOLNON.

Absents ou excusés: Mmes CARUSO-LOPEZ, COUTET, MM, MONIN-VEYRET, PIOLAT, ROGNARD, TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS. Mme MARTIN à M. MACAIRE.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Budget annexe du service public de l'eau potable - Affectation du résultat de l'exercice 2024

Considérant d'une part les résultats d'exécution de l'exercice 2024, d'autre part les prévisions de l'exercice 2025.

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Finances réunie le 20 mars 2025, Sur proposition de M. le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2024, soit 46.197.91 € en recettes de la section d'exploitation.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures, Pour ampliation, A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire.

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance,

ID: 038-213801897-20250403-DEL202025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20-2025

Nombre des conseillers :

en exercice: 27 présents:

19

votants:

21

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Présents: MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER. BRICOUT. CLEMENT. DALLARD, TALPIN. Mme SOLNON.

Absents ou excusés: Mmes CARUSO-LOPEZ, COUTET, MM, MONIN-VEYRET, PIOLAT, ROGNARD, TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS. Mme MARTIN à M. MACAIRE.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Budget primitif 2024 du service public de l'eau potable

M. le Maire et Mme NOWAK, Conseillère Municipale déléquée aux Finances présentent le projet de budget de l'exercice 2025, équilibré à 116.585,91 € en section d'exploitation et à 182.087,03 € en section d'investissement.

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Finances réunie le 27 mars 2024, Sur proposition de M. le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le budget principal du service public de l'eau potable de l'exercice 2025, conformément au détail ci-joint.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures. Pour ampliation. A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire,

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance,



ID: 038-213801897-20250403-DEL212025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21-2025

Nombre des conseillers :

en exercice: 27

présents :

19

votants:

21

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

<u>Présents</u>: MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER. BRICOUT. CLEMENT. DALLARD. TALPIN. Mme SOLNON.

<u>Absents ou excusés</u>: Mmes CARUSO-LOPEZ. COUTET. MM. MONIN-VEYRET. PIOLAT. ROGNARD. TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS, Mme MARTIN à M. MACAIRE.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Budget annexe du service public de l'assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2024

Considérant d'une part les résultats d'exécution de l'exercice 2024, d'autre part les prévisions de l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Finances réunie le 20 mars 2025, Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2024, soit 124.869,51 € en recettes de la section d'exploitation.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures, Pour ampliation, A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire,

Daniel ANGONIN

11/ / / // // //

La Secrétaire de séance,

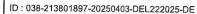
Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID: 038-213801897-20250403-DEL212025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-2025

Nombre des conseillers :

en exercice: 27 présents :

19

votants:

21

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Présents: MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER. BRICOUT. CLEMENT. DALLARD. TALPIN. Mme SOLNON.

Absents ou excusés: Mmes CARUSO-LOPEZ. COUTET. MM. MONIN-VEYRET. PIOLAT. ROGNARD. TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS. Mme MARTIN à M. MACAIRE.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Budget primitif 2025 du service public de l'assainissement

M. le Maire et Mme NOWAK, Conseillère Municipale déléguée aux Finances présentent le projet de budget de l'exercice 2025, équilibré à 696.121,27 € en section d'exploitation et à 710.958,95 € en section d'investissement.

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Finances réunie le 20 mars 2025, Sur proposition de M. le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif du service public de l'assainissement de l'exercice 2025, conformément au détail ci-joint.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures, Pour ampliation, A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire,

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°23-2025

Nombre des conseillers :

en exercice: 27 présents :

19

votants:

21

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Présents: MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER. BRICOUT. CLEMENT. DALLARD. TALPIN. Mme SOLNON.

Absents ou excusés: Mmes CARUSO-LOPEZ. COUTET. MM. MONIN-VEYRET. PIOLAT. ROGNARD. TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS. Mme MARTIN à M. MACAIRE.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Adoption du principe de fongibilité des crédits

Le référentiel M57 offre une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. »

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- l'autorise à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section:
- donne l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition.

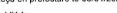
Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures. Pour ampliation. A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire,

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance,





ID: 038-213801897-20250403-DEL242025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°24-2025

Nombre des conseillers :

en exercice: 27 présents:

19

votants:

21

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Présents: MM. ANGONIN. ROSET, Mme CHASTAGNARET, M. REVEYRAND, Mme GENDRIN, M. MACAIRE, Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER, BRICOUT, CLEMENT, DALLARD, TALPIN, Mme SOLNON.

Absents ou excusés: Mmes CARUSO-LOPEZ, COUTET, MM. MONIN-VEYRET, PIOLAT, ROGNARD, TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS, Mme MARTIN à M. MACAIRE.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Instauration du RIFSEEP pour les agents de la Filière Police Municipale

Considérant que conformément à l'article 1 du décret 2024-614 du 26 juin 2024, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer une indemnité spéciale de fonction et d'engagement composée d'une part fixe et d'une part variable pour les agents de la filière de la police municipale relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, des chefs de service de police municipale, des agents de police municipale et des gardes champêtres.

Considérant la non éligibilité des agents relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), il convient de préciser les modalités d'attribution du régime indemnitaire de ces agents.

Il convient d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement composée d'une part fixe et d'une part variable.

Article 1. La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

Elle est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

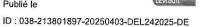
Filière	Cadre d'emplois	Taux
Police municipale	Directeurs de police municipale	33%
Police municipale	Chefs de service de police municipale	32%
Police municipale	Agent de police municipale	30%
Police municipale	Gardes champêtres	30%

Les montants plafonds individuels de la part fixe, étant indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique, seront actualisés en fonction de l'évolution de cette valeur. Par ailleurs, ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



L'attribution de la part fixe de l'IFSE fera l'objet d'un arrêté individuel dans le respect des conditions fixées dans la présente délibération.

Périodicité de versement

Elle sera versée mensuellement.

Article 2. La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

Cette part tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant :

- la technicité
- les compétences professionnelles
- les qualités relationnelles
- l'implication de l'agent.

La grille d'évaluation de ces critères est jointe en annexe de cette délibération.

L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuel maximum
Police municipale	Directeurs de police municipale	9500€
Police municipale	Chefs de service de police municipale	7000€
Police municipale	Agent de police municipale	5000€
Police municipale	Gardes champêtres	5000€

Les montants seront proratisés pour les agents à temps non compet ou autorisés à travailler à temps partiel.

L'attribution de la part variable de l'IFSE fera l'objet d'un arrêté individuel dans le respect des conditions fixées dans la présente délibération.

Périodicité de versement

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement peut être versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond défini par l'organe délibérant. Elle peut être complétée d'un versement annuel sans que la somme des versements dépasse ce même plafond.

Dans l'hypothèse où, le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage mentionné précédent (de 50 % du plafond défini par l'organe délibérant) et dans la limite du montant annuels maximum mentionné ci-avant.

Dispositions communes aux deux indemnités

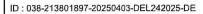
L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

Des indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002 susvisé ;

Des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret du 12 juillet 2001 susvisé.

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le





L'IFSE est maintenue pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absences, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accident du travail ...

En cas de congés de maladie ordinaire, de congés de longue maladie, de maladie de longue durée et de grave maladie, le maintien des primes et des indemnités suit le régime du traitement fixé par les textes en vigueur. Le congé de longue durée n'est pas concerné par le maintien des primes et indemnités.

Une réfaction, à raison de 0.5/30ème par journée d'absence, sera opéré sur le CIA, pour toutes absences répétées au-delà de 15 jours (hors autorisations spéciales d'absences fixées par le règlement interne, le cadre législatif et les accidents du travail).

Revalorisation

Les primes et indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet le 1er janvier 2025.

Comme suite à l'avis favorable unanime de la Commission Finances réunie le 11 février 2025 et à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 11 mars 2025,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement composée d'une part fixe et d'une part variable aux agents de la filière Police Municipale dans les conditions énoncées ci-dessus avec une prise d'effet au 1er janvier 2025 ;
- l'autorise à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- précise que les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités seront inscrits chaque année au budget de la Commune ;
- abroge les délibérations n° 23-2019 en date du 21 mars 2019 et n°74-2023 en date du 21 décembre 2023 :
 - charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures, Pour ampliation, A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire.

Daniel ANGONIN

Martine CHASTAGNARET

La Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 03/04/2025 Reçu en préfecture le 03/04/2025

Nom et préno Publie leagent :

ID: 038-213801897-20250403-CRITERESPM-CC

SERVICES POLICE MUNICIPALE

IAISII	CRITERES	Validé (O/N)	PONDERATION
	Fffectivité et annulité du terrini		
	Hilisation des cutil		6.25%
TECHNICITE	ordinateur)		6.25%
	 Respect des délais et capacité d'organisation 		6.250/
	Entretien du matériel et du véhicule		6.25%
	 Autonomie (capacité d'initiative, de discernement) 		8.33%
COMPETENCES PROFESSIONNELLES	Capacité d'organisation		8.33%
	Rigueur		
			8.33%
	Donothing [1-2]		
F	ronctualite (au sens du respect des autres), absence injustifiée et respect des horaires		8.33%
Jane Court	Capacité à travailler en équipe		/000 0
	 Respect de la hiérarchie, des collègues, des usagers et des élus 		0/000
			0.33%
			6.25%
	 Atteinte d'un objectif fixé 		6.25%
INPLICATION	 Adaptabilité, réactivité, prise d'initiatives et polyvalence 		6.25%
	 Force de propositions et remontée d'informations 		6.25%
	Pour toutes absences répétées au-delà de 15 ionre (hors autorisais de 15 ionre		
ASSIDUITE	législatif et les accidents de travail). le CIA sera suspendu à hauteur de o جراعية المنظمية	absences fixée: r de O E /2 r ^{ème} r	s par le règlement interne, le cadre
	3);33::5	חבירים בחו	Jar Jour d'absence.

Signature du responsable :



ID: 038-213801897-20250403-DEL252025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25-2025

Nombre des conseillers :

en exercice: 27 présents :

19

votants:

21

L'an deux mille vingt-cing, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Hevrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Présents: MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER. BRICOUT. CLEMENT. DALLARD. TALPIN. Mme SOLNON.

Absents ou excusés: Mmes CARUSO-LOPEZ. COUTET. MM. MONIN-VEYRET. PIOLAT. ROGNARD. TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS. Mme MARTIN à M. MACAIRE.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Mandat au CDG38 pour les contrats groupes arrivant prochainement à échéance

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et nonaffiliés du département divers contrats-groupes :

- 1- Une convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2025),
- 2- Un contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2026).
- 3- Et, enfin, une convention de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce contrat vient d'être renouvelé, à effet du 1er janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1 La convention de mutuelle santé à effet du 01/1/2026 ou du 01/01/2027,
- 2 Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2026.

Aussi, afin de vous offrir la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu).

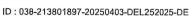
Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

Sur proposition de M. le Mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes (supprimer la/les mentions inutiles) :
 - 1-Les titres restaurant.
 - 2- La mutuelle santé,
 - 3- L'assurance statutaire...

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures, Pour ampliation, A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire,

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°26-2025

Nombre des conseillers :

en exercice: 27 présents :

19

votants:

21

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Présents: MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GROS. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. NOWAK. MM. BURGER. BRICOUT. CLEMENT. DALLARD. TALPIN. Mme SOLNON.

Absents ou excusés: Mmes CARUSO-LOPEZ. COUTET. MM. MONIN-VEYRET. PIOLAT. ROGNARD. TOURNIÉ.

Avec procuration: M. GROS à Mme GROS. Mme MARTIN à M. MACAIRE.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Convention de participation aux loyers des professionnels du Pôle Médical

Dans le but de favoriser l'installation de professionnels de santé et de pérenniser ceux déjà installés sur le territoire communal, la Commune souhaite participer à hauteur de 25% au loyer des professionnels de santé installés sur le Pôle Savoyan situé rue de Bonce. La Société SC RATAMERLE représentant le Pôle Savoyan s'engage à soumettre les preneurs potentiels à la Commune afin de valider leurs profils. La participation de la Mairie au paiement des loyers des professionnels de santé s'effectuera par mandatement d'une facture mensuelle. Cette convention sera signée pour une durée de 3 ans renouvelée tacitement, sauf résiliation d'une des parties.

Suivant l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 18 mars 2025, Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de participation à hauteur de 25% au loyer des professionnels de santé installés sur le Pôle de Savoyan;
- donne l'autorisation de signer la convention avec la Société SC RATAMERLE afférente, ainsi que tout document permettant de mener ce dossier à son terme.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures, Pour ampliation. A HEYRIEUX, le 3 avril 2025

Le Maire.

La Secrétaire de séance

Daniel ANGONIN Martine CHASTAGNARET